



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU
01/07/2019

Nombre d'élus :

- en exercice : 31
- présents : 21
- procurations : 3
- Suppléants : 1
- absents : 10
- ayant pris part au vote : 25

Étaient présents : Corinne CARDONNA, Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Max VINCENT, Michel BALAIS, Claire BELLE, Jean-Marc NOTTIN, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard DARDET, Pierre-Antoine COLLIN, Éric MOZOYER, Jean-Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON, Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL, Laurent MONCEL, Marcel PATIN, Bernard BOURBONNAIS, Bernard COQUET, Olivier PERROT, Nicolas POUSSINEAU ;

Date de la convocation 23/05/2019

Conseil syndical du 01/07/2019

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
04/07/2019

Affichage syndical le : 04/07/2019

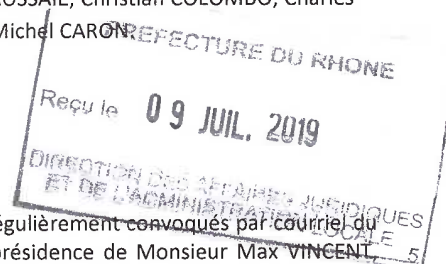
Absents représenté(s) :	Par :
Jean-Luc POIRIER	Pierre-Antoine COLLIN
Denis VERKIN	Max VINCENT
Pascal DAVID	Marcel PATIN
Romuald DELABIE	Nicolas POUSSINEAU

Étai(en)t absent(s) :

Antoine DUPERRAY, Bruno LASSAUSSAIE, Christian COLOMBO, Charles MONNERET, Gérard KECK, Jean-Michel CARON

Secrétaire de Séance élu :

Jean-Claude GRANGE



Le **lundi 1er juillet 2019**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courrier du 23/05/2019, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Délibération du Conseil Syndical n° 2019-07-04

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « VIVRE SAINT FORTUNAT »

RAPPEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT AU FONCIER

Sous l'impulsion de bénévoles impliqués dans la sauvegarde et la restauration du patrimoine bâti, plusieurs associations ont vu le jour sur le territoire Plaines Monts d'Or.

Des bénévoles ont constitué au 10 octobre 2002 l'association « Vivre Saint Fortunat » ayant pour but notamment :

- De sauvegarder, de restaurer bénévolement des cabornes, des ouvrages en pierre sèche et du petit patrimoine ainsi que leur environnement,
- De les mettre en valeur par brochure, site internet ou tout autre moyen,
- De promouvoir des animations autour des cabornes, des ouvrages en pierre sèche et du petit patrimoine,

Le Président de l'association a sollicité le SMPMO afin de mettre en place une convention de suivi, restauration et de mise en valeur comme cela est fait avec d'autres associations partenaires. Cette convention a pour objet de définir les rôles de l'association et du SMPMO pour la restauration des cabornes et du petit patrimoine, leur suivi et entretien ainsi que leur mise en valeur.

Il est proposé au Conseil syndical d'approuver la convention telle que présentée et d'autoriser le Président à la signer.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 01/07/2019*

Max Vincent
Président

